



UNIL | Université de Lausanne
 Décanat faculté des géosciences
 et de l'environnement
 bâtiment Géopolis
 CH-1015 Lausanne

Ce document décrit qui peut diriger un mémoire dans le cadre du Master en fondements et pratiques de la durabilité
 (selon l'article 18 du règlement d'études)

Les enseignant-e-s membres du Comité scientifique du Master	Les enseignant-e-s ci-dessous du Master qui ne font pas partie du Comité scientifique	Les enseignant-e-s de la FGSE	Les enseignant-e-s d'une autre Faculté ou université
Christian Arnsperger Irène Becci Valérie Boisvert Jean-Michel Fallot Gérald Hess Sophie Swaton Miriam Tola Julia Steinberger Yohan Ariffin (SSP) Anne-Christine Favre (Droit) Jean-Philippe Leresche (SSP) Alain Papaux (Droit) Hervé Rayner (SSP)	Denis Couvet Bertrand Guillaume Fabien Locher Gregory Quenet L'accord du Comité scientifique est requis. Le Comité scientifique nomme un rapporteur qui est membre du comité scientifique (voir liste de la colonne 1).	Les professeur-e-s et MER rattaché-e-s à la FGSE. L'accord du Comité scientifique est requis.	L'enseignant-e d'une autre Faculté ou d'une autre université doit être titulaire d'un doctorat. L'accord du Comité scientifique est requis. Le Comité scientifique nomme, avec l'approbation du Décanat, un rapporteur qui est membre du comité scientifique (voir liste de la colonne 1).

Seules personnes dont les noms figurent dans le tableau ou dont les situations y sont décrites peuvent encadrer des mémoires.

Décanat FGSE / 29.09.22

Faculté des géosciences et de l'environnement
 Décanat faculté des géosciences et de l'environnement

